



Concept CMS en santé

1. Généralités et définitions

La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social ; elle n'est pas seulement l'absence de maladie et de déficience (OMS, 1948).

La gestion de la santé en entreprise représente un concept global de prévention et promotion de la santé, qui intègre les conditions de travail de même que les comportements individuels.

2. Déclaration d'engagement

Très conscient de la nécessité de promouvoir la santé tant de la population que de son personnel, le CMS s'engage, par son concept CMS en santé, à offrir un soutien personnalisé à ses collaborateurs.

La gestion de la santé vise à rétablir et renforcer le bien-être et l'engagement des collaborateurs, sur la base de relations de confiance et de bienveillance. Le CMS offre des conditions favorables afin de préserver et d'améliorer la santé de ses collaborateurs mais rappelle la responsabilité individuelle de chaque employé, afin que lui-même puisse prendre soin de nos clients. Il dispose d'une commission santé et sécurité, animée par un-e coordinateur-trice sécurité au travail.

3. Axes de prévention et d'intervention

- promotion de la santé par l'encouragement d'activités en lien avec le mouvement et le bien-être
- promotion du dialogue au travers d'entretiens entre le responsable hiérarchique et le collaborateur
- implication des collaborateurs-trices dans la gestion de la Santé au travail.

4. Formation

La formation des cadres est une priorité du CMS afin de garantir une application uniforme du concept CMS en santé. Le CMS s'engage à former tous ses cadres au management de la santé en entreprise.

Des formations concernant la Santé au Travail sont également proposées aux collaborateurs-trices.

5. Rôles et fonctions

La Direction s'engage par différentes actions à promouvoir le CMS en santé.

La Commission Santé et Sécurité au travail est garante des procédures en lien avec les risques et dangers des différentes catégories professionnelles. Le-la représentant-e de chaque catégorie professionnelle est à disposition des collaborateurs pour toutes les questions liées à la sécurité au travail.

Les cadres offrent un soutien personnalisé à leurs collaborateurs à travers les entretiens de soutien et prévention.

Un-e assistant-e social-e désigné-e et un-e infirmier-ère du travail sont à disposition pour des questions relatives aux aspects psychiques et sociaux que peuvent rencontrer nos collaborateurs, en toute confidentialité.

Le groupe Santé au Travail est le garant de la mise en application du concept auprès des collaborateurs.

La COPER (commission du personnel) est à disposition des collaborateurs pour les aspects spécifiques aux conditions de travail.

Le service RH peut être sollicité en tout temps par l'ensemble des collaborateurs et des cadres.

6. Participation et évaluation

La réussite de la mise en œuvre et de l'application de ce concept CMS en santé est l'affaire de tous.

Toute proposition d'activités ou de formation en lien avec cette thématique est bienvenue et vivement encouragée !

Les collaborateurs évalueront l'application du concept lors des entretiens de collaboration.